

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

DELIBERATION N° DEL031-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. PICCA en date du 25/03/13 à partir de 20h56)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 25/03/13 à partir de 20h50)
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Organisation de classe de découverte en 2013 :
classe de CM2 - Ecole primaire René Cassin.**

Rapporteur : Habib EL GARES

M. le Maire expose au conseil municipal :

Un projet de classe verte propose à une classe de CM2 de l'école primaire René Cassin un séjour « Course d'Orientation » du 27 mai 2013 au 1^{er} juin 2013 soit durant 6 jours. Ce séjour est géré par la Maison de l'Aventure située à La Chapelle en Vercors (Drôme). Le coût du séjour s'élève à **9 325,00 €** hors transport, pour les **29 élèves** et **2 accompagnateurs**. Inclus dans l'ensemble des prestations, il est prévu l'encadrement des activités sportives (courses d'orientation, parcours jalonnés), le matériel technique, les transferts sur les lieux d'activités et la location de VTT.

Ces différents éléments sont donnés à titre indicatif et seront ajustés en fonction du nombre d'enfants qui participera effectivement au séjour. A cela, il convient d'ajouter **538,72€** de frais

de transport en car dont le coût incombe intégralement à la commune ainsi que le recrutement de **deux animateurs vie quotidienne**.

La participation des parents s'élève ainsi pour le séjour à **75 € par enfant**.

Pour cette classe de découverte, les instituteurs de l'école publique qui accompagnent les enfants bénéficient de l'indemnité prévue par les textes en vigueur (décret du 14/10/1956 et arrêté du 11/01/1985). Deux personnes assureront la fonction d'accompagnateur pour le séjour et seront rémunérées au taux de l'heure d'étude surveillée en vigueur. Un arrêté du Maire précisera le montant de ce taux en fonction du taux en vigueur.

Le Conseil Général de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socioculturelles et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à demander au département l'attribution de subventions pour cette classe de découverte,
- de l'autoriser à signer la convention avec l'organisme de séjour et tout document nécessaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2013 sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.